



RAPPORT DE MISSION

PRE-DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF DE FORMATION AGRICOLE DU BENIN

Mission effectuée du 9 au 12 Juillet 2018 au Bénin

par Florette RENGARD

Chargée de mission du réseau international FAR

- florette.rengard@supagro.fr

En appui avec :

Jacques AYITE

Chef de section au sein de la Direction de la formation de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles (DFDTOPA) au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

Animateur régional au sein du réseau FAR pour la zone Bénin, Burkina Faso, Niger, Togo

- ayite01@yahoo.fr

Ny Ando RAKOTOMAMPIONONA

Chargée de mission FAR au sein de l'Agence Française de Développement (AFD)

- rakotomampiononana@afd.fr



Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	5
I° Objectifs et déroulé de la mission.....	6
1.1. Objectifs de la mission.....	6
1.2. Déroulé de la mission et personnes rencontrées.....	6
II° Diagnostic rapide et points de vigilance du dispositif de formation agricole et rurale au Bénin.....	8
2.1. Présentation du jeu d’acteurs et du modèle de gouvernance au sein du dispositif de formation agricole et rurale (FAR) au Bénin.....	8
2.2. La Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale au Bénin (SNFAR) : historique, dynamiques actuelles et perspectives.....	17
2.2.1. Historique et dynamiques actuelles de la SNFAR.....	17
2.2.2. Facteurs de blocage et perspectives.....	18
2.3. Bilan FFOM du dispositif de FAR au Bénin.....	19
III° Forces et faiblesses des centres de formation agricole privés au Bénin.....	21
CONCLUSION.....	26
ANNEXES.....	29
ANNEXE 1 : Tableau descriptif des différents projets de développement portés par les PTF où la FAR peut intervenir.....	29
ANNEXE 2 : Présentation d’AGEFIC et GERME, deux agences travaillant dans la formation continue et l’appui aux OP.....	30
ANNEXE 3 : Présentation de la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin : la FUPRO.....	31
ANNEXE 4 : Focus sur la coopérative Koberside.....	32
ANNEXE 5 : Cartographie non exhaustive des acteurs de la FAR au Bénin (à perfectionner lors d’une seconde mission).....	33
ANNEXE 6 : Tableau des contacts des personnes rencontrées.....	34



REMERCIEMENTS

Mes plus sincères remerciements vont à Messieurs Marcellin HYLE et Ismail MOUMOUNI, pour leurs précieux appuis dans la préparation et la réalisation de cette mission, tant sur le plan logistique que dans son contenu. L'accompagnement en présentiel au cours de cette mission par Marcellin HYLE et à distance par Ismail MOUMOUNI ont contribué à la réussite de celle-ci.

Mes remerciements vont aussi à Monsieur Jacques AYITE et Madame Ny Ando RAKOTOMAMPIONONA, avec qui j'ai réalisé cette mission. Nos interactions et réflexions ont permis de fournir un travail conséquent en un temps très restreint de terrain. Je remercie aussi tous les acteurs rencontrés sur le terrain, qui ont pris le temps de nous accueillir et de nous fournir une précieuse analyse de leurs structures et du dispositif de FAR dans leur pays.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe du Secrétariat exécutif du réseau FAR, Khalid BELARBI, Hassan QUAROUCHE et Corinne PICKETT, ainsi que Flavien ANNO et Alexandre BERTHON-DUMURGIER, chefs de projet au sein de la division EDU de l'AFD dans la préparation de cette mission.

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AGEFIC : Agence de Gestion de la Formation et Ingénierie des Compétences.

ATVET: Projet Agricultural Technical and Vocational Education and Training (projet ATVET/MAEP/GIZ)

CNA-B : Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin

CNCP-EFTP : Cadre National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

CQM : Certificat de Qualification Métier

DEFIPRO : Développement de l'Enseignement Technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (DEFIPRO/MESTFP/AFD)

DPP : Direction de la Programmation et de la Prospective

EFTPA : Enseignement et Formation Technique Professionnelle Agricole

EPAC : Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi

FED : Fonds Européen de Développement



FSA : Faculté des Sciences Agronomiques d'Abomey Calavi

FUPRO : Fédération des Unions de Producteurs du Bénin

GERME : Groupe d'Appui, d'Encadrement et de Recherche en milieu rural

IRAB : Institut de Recherche Agronomique du Bénin

LMD : Licence-Master-Doctorat

MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MESTFP : Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

OPA : Organisation de Producteurs Agricoles

PADAC : Projet d'Appui à l'Agriculture dans le département des Collines (PADAC/MAEP/AFD) /MAEP/AFD

PEFTPA: Projet Education et Formation Professionnelle en Agriculture

PEJ: Projet Emploi des Jeunes (PEJ/ MEJPME/Banque mondiale)

PNIASAN : Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire

PTBA : Plan de Travail et de Budget Annuel

PTF : Partenaire Technique et Financier

SCCSTA : Sous Cadre de Concertation en Sciences et Techniques Agricoles

SNFAR : Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale

UCAO : Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest



INTRODUCTION

Le présent rapport donne les principaux points de conclusion et de suivi de la mission effectuée par Florette Rengard, chargée de mission au sein du réseau international FAR, entre le 3 et le 12 Juillet 2018 au Togo et au Bénin. La mission s'est répartie comme suit entre les deux pays : mission au Togo entre le 3 et le 8 Juillet 2018 et mission au Bénin du 9 au 12 Juillet 2018. Florette Rengard a mené conjointement cette mission avec Jacques Ayite, Chef de section au sein de la Direction de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles (DFDTOPA) au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo (MAEP) et animateur régional au sein du réseau FAR et Ny Ando Rakotomampionona, en stage de fin d'études pour l'AFD-réseau FAR.

Pour la partie Togo, la mission de Florette Rengard s'inclut dans le cadre d'une étude plus large financée par le réseau FAR et l'Agence Française de Développement (AFD) autour de la conception de la future note d'orientation de l'AFD pour le développement de la formation agricole et rurale. Cette mission est réalisée par Ny Ando Rakotomampionona, Chargée de mission Formation Agricole et Rurale au sein de l'AFD. Les objectifs de la mission de Florette Rengard étaient donc de fournir un appui méthodologique dans le cadre de l'étude en cours et de faire le point sur les dynamiques du pays en matière de dispositifs de formation agricole et rurale (gouvernance et jeux d'acteurs, dynamiques des projets en cours, besoins exprimés etc.)

Pour la partie Bénin, cette mission « exploratoire » avait pour buts de faire un pré-diagnostic du dispositif de formation agricole et rurale dans le pays et de recueillir les premiers besoins en la matière d'appui de la part du réseau FAR. L'autre enjeu de cette mission était d'élaborer un carnet d'adresses des acteurs de la formation agricole et rurale dans le pays.

Chaque mission a donné lieu à un rapport spécifique. Le présent rapport est celui de la mission réalisée au Bénin.



I° Objectifs et déroulé de la mission

1.1. Objectifs de la mission

La mission au Bénin, réalisée entre le 08 et le 12 Juillet 2018 avait comme objectifs (issus des TDR, cf Annexe) :

Objectif 1 : En tant que chargée de mission du réseau international FAR, réaliser un état des lieux de la FAR au Bénin :

- Echanger avec des personnes impliquées dans le processus de rénovation des dispositifs de FAR au Bénin (personnes ressources du réseau FAR, Ministères, OP, Centres de formation, ONG, jeunes, etc.) afin de dresser un état des lieux de la FAR dans le pays (état des lieux des besoins en matière de rénovation de la FAR, état d'avancement du processus de rénovation du dispositif de FAR, jeu d'acteurs impliqués, dynamiques des projets en cours, analyse SWOT etc.)
- Constituer un répertoire de contacts de personnes ressources dynamiques impliquées dans la thématique de la formation agricole et rurale ;
- Représenter le Secrétariat Exécutif du réseau international FAR auprès des autorités Béninoises ;
- Réaliser une synthèse sur l'état des lieux de la FAR au Bénin (Jeux d'acteurs, positionnement par rapport à la rénovation des dispositifs de formation, identification des dynamiques en cours, facteurs de réussite / blocage et perspectives de développement, recensement des besoins en matière d'appui etc.).

Objectif 2 : En tant que chargée de mission du réseau international FAR, réaliser des reportages photos afin de les valoriser sur les canaux de diffusion du réseau international FAR

Réaliser des reportages photos des centres de formation visités, si possible des interviews des jeunes installés et en faire des articles illustrés afin de les valoriser sur les canaux de diffusion du réseau (site internet du réseau FAR, pages Facebook et LinkedIn, Gazette du réseau FAR etc.)

1.2. Déroulé de la mission et personnes rencontrées

Dates	Lieu et activités menées	Personnes rencontrées
08 Juillet 2018	17h : Arrivée à Cotonou	Florette RENGARD, Chargée de mission du réseau international FAR ; Jacques AYITE, Chef de section «Promotion de l'organisation professionnelle de la formation et de la diffusion des techniques» au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique du Togo et animateur régional au sein du réseau FAR (zone Bénin, Burkina Faso, Niger, Togo) ; Ny Ando RAKOTOMAMPIONONA, en mission pour l'AFD-réseau FAR
	18h-20h : réunion d'équipe avec point sur le programme de la mission	Florette RENGARD Jacques AYITE Ny Ando RAKOTOMAMPIONONA
09 Juillet	09h-10h30 : entretien autour de l'état des lieux du dispositif de FAR au Bénin : acteurs et gouvernance, dynamiques des projets en cours, etc.	Marcellin HYLE, point focal du réseau international FAR, Secrétaire du CNCP-EFTP et ancien proviseur du LAMS (le Lycée Agricole Médji de Sékou)
	11h-13h : entretien sur la gouvernance de l'EFTP et de la FAR au Bénin, échange autour du cadre national de concertation sur l'EFTP (CNCP-EFTP)	Cosme ZINSOU, vice-président du CNCEFTP ; William AHOANGAN, Secrétaire permanent adjoint du CNCP-EFTP
	13h-14h : entretien sur l'enseignement supérieur agricole à la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Abomey Calavi	Prof. Joseph HOUNHOUGAN, Doyen de la FSA
	15h-16h : visite de centre de formation professionnelle agricole CPETAKI	Dr. Teddy KOSSOUGBETO, Directeur du centre ; Harisson KOUHIKO, Responsable de la Formation Continue
	16h-17h : entretien sur le système d'acteurs impliqués dans la FAR au Bénin, échange sur le rôle du METFP	Jean Pierre BIO YARA, Directeur de la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP) ; Jemima AKLE KEREKOU, Responsable du volet Agricole (DETFP)
10 Juillet	09h-12h : séance de travail (synthèse des informations, compte rendu d'entretien)	Florette RENGARD Jacques AYITE Ny Ando RAKOTOMAMPIONONA
	14h-17h : rencontre avec des représentants d'OPA et des représentants de centres de formation	Edgar DEGUENON, Conseiller en horticulture et irrigation privée Kiki DAMIEN, Président RENAPA Bénin Représentant de la ferme école SAIN
11 Juillet	Toute la journée : entretien sur le conseil agricole au Bénin, échange avec FUPRO, visite du centre GERME, visite du centre BOUGE	Fabrice BAGPE, Chef du Département formation OP et Conseil agricole à la FUPRO ; Jean Baptiste ADIMOU, Conseiller en gestion des exploitations agricoles et des OPA ; Augustin FATON,
12 Juillet	10h-12h : échange sur les projets à dimension FAR financés par l'AFD au Bénin	Justine DE BOISFLEURY, chargée de projet AFD, Agence de Cotonou
	Après-midi : retour à Lomé	



II° Diagnostic rapide et points de vigilance du dispositif de formation agricole et rurale au Bénin

2.1. Présentation du jeu d'acteurs et du modèle de gouvernance au sein du dispositif de formation agricole et rurale (FAR) au Bénin

Comme au Togo, un des objectifs de la mission était de dresser un panorama du modèle de gouvernance et des acteurs impliqués dans le dispositif de formation agricole et rurale. L'enjeu de ce panorama est de comprendre le rôle de chacun et de saisir les liens entre les différentes structures au sein du dispositif de formation agricole et rurale. Notons que le temps court de la mission ne permet pas à ce panorama d'être exhaustif. Il pourra cependant servir de base pour approfondir et compléter le diagnostic lors d'une seconde mission plus complète, organisée sur un temps plus long.

2.1.1. Aperçu du pilotage étatique et de la gouvernance du dispositif de FAR

Sur le plan institutionnel, la question de la formation agricole et rurale est portée par trois principaux Ministères :

- **le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)**. Il a sous tutelle les lycées techniques agricoles, à travers la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP).

- **le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)**. Il avait auparavant sous tutelle les **Centres de Promotion Rurale et les Centres Féminins de Promotion Rurale, qui sont aujourd'hui en pleine réforme**. Il gère aujourd'hui la formation professionnelle continue des actifs en cours d'emploi (techniciens du conseil agricole et entrepreneurs agricoles) ;

- **le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)**, qui a sous tutelle :

- La Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi (Cotonou) ;
- La Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou ;
- L'Université Nationale d'Agriculture du Bénin ;
- L'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) ;
- L'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC) ;
- L'Institut de Recherche Agronomique du Bénin (IRAB) ;
- D'autres universités privées intervenant dans la formation agricole, para-agricole et agro-alimentaire

Il est important de noter qu'aux côtés des structures étatiques, cohabitent plusieurs autres initiatives relevant pour l'instant du secteur informel que l'Etat, via les Ministères en charge



de l'agriculture et de la formation professionnelle, s'emploie à régulariser par une reconnaissance officielle et leur intégration dans le système national de certification. En termes numériques et de couverture nationale, ces initiatives privées dépassent largement le système formel de formation agricole et rurale au Bénin.

Les dispositifs de formation agricole et rurale sont essentiellement gérés et pilotés par le MESTFP, qui est le principal acteur intervenant sur ces questions. Le MAEP était très peu impliqué dans les thématiques de formation agricole et rurale. Dans ces cinq dernières années et ce, par le biais du « Projet Education et Formation Professionnelle en Agriculture (PEFTP/GIZ/PDDAA/NEPAD) », le MAEP, le MESTFP, le Patronat et les chambres consulaires (Chambre Nationale d'Agriculture : CNA-B), ont pris conscience de la nécessité de travailler ensemble sur les questions relatives à la FAR. Ce point sera à creuser dans une mission ultérieure, afin d'analyser la dynamique de co-construction du dispositif FAR par les différents acteurs clés (ministères, chambres consulaires, OPA et le secteur privé).

Il est envisagé l'institutionnalisation d'un cadre formel d'échanges réguliers entre le Ministère en charge de l'agriculture et celui en charge de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle en vue de consolider les acquis du PEFTP et la mise en œuvre concertée de la SNFAR-Bénin. Le chef de file de cette initiative est la Direction de la Qualité, de l'Innovation et de la Formation Entrepreneuriale agricole (DQIFE) du MAEP. En attendant la « mise en service » de ce cadre d'échanges, les deux ministères appartiennent à un cadre plus élargi mis en place par le MESTFP depuis 2010. Il s'agit du Conseil National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNETFP) qui regroupe toutes les structures étatiques et privés intervenant sur les questions relatives à la formation professionnelle. Cet organe qui a évolué depuis mai 2018 vers un **Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (CNCP-EFTP)**. Ce dernier qui a pour mission le renforcement de la coopération entre les milieux professionnels et le sous-secteur de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels en vue de contribuer à son développement et à l'amélioration de sa gouvernance. A ce titre, le CNCP-EFTP est chargé de formuler des avis sur entre autres :

- les offres de formation existantes ou à créer en lien avec le marché du travail ;
- le dispositif pédagogique (programme d'étude, organisation matérielle et pédagogique des formations, qualité des enseignants, mode d'évaluation...)
- les systèmes de certification ;
- la synergie entre l'ensemble des dispositifs de formation ;
- l'articulation entre les dispositifs de formation et les dispositifs d'insertion des formés.

Le CNCP-EFTP est dirigé par deux organes :

- **l'Assemblée Générale**, organe de prise de décision au cours de laquelle est définie les orientations politiques de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ;
- **le Secrétariat Technique Permanent (STP)**, chargé de mettre en œuvre les orientations définies lors de l'Assemblée Générale.

Le CNCP-EFTP dispose de sept (7) commissions techniques de travail bâties sur les sept filières de formation sous tutelle du MESFTP. Ces commissions techniques sont érigées en sous-cadres de concertation. Ainsi parmi les sept sous-cadres, figure le sous-cadre « **Sciences et Techniques Agricoles** » (SCCSTA) qui abrite les principaux acteurs de la FAR. Ce sous-cadre a pour objectif de jouer le rôle de plateforme nationale du réseau FAR. Les membres de la SCCSTA se réunissent périodiquement pour (i) étudier les dynamiques des métiers agricoles et ruraux sur le terrain, et (ii) faire des propositions concrètes sur les préoccupations liées à la formation agricole et rurale. Ces propositions seront ensuite intégrées dans le plan de travail annuel du Secrétariat Technique Permanent afin de rentrer dans le cadre de la rénovation de la FAR.

Il est à noter que parmi les sept sous-cadres, le SCCSTA est le plus dynamique. Cela s'explique pour plusieurs raisons :

- il laisse aux acteurs la liberté de se structurer et de s'organiser ;
- il rend possible la mise en relation entre les professionnels et les acteurs du CNCP-EFTP ;
- les acteurs ont constitué eux-mêmes leur propre plan de travail annuel.

Etant donné la prépondérance des thématiques liées à la formation agricole et rurale, le SCCSTA a été récemment rebaptisé « **commission FAR** » ; ce qui montre l'importance accordée à la problématique de la formation agricole et rurale par ces acteurs.

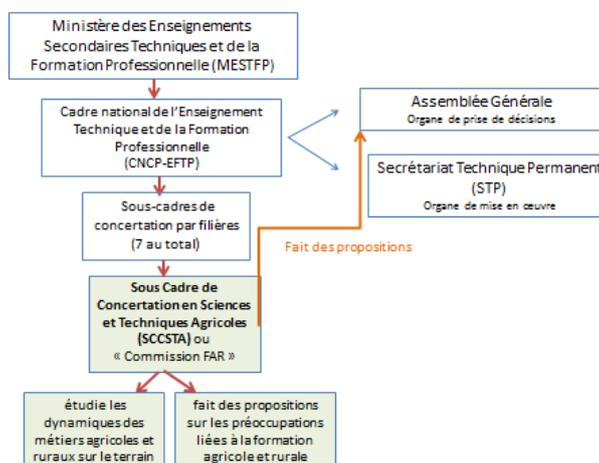


Figure 1 : Architecture du CNCP-EFTP

Les acteurs impliqués au sein du SCCSTA soulèvent certaines limites :

- le CNCP-EFTP n'est aujourd'hui plus actif depuis deux ans, suite à la retraite de son Président. Celui-ci n'a pour le moment pas été remplacé, entraînant une certaine inertie des activités en son sein. Le Secrétaire permanent adjoint au CNCP-EFTP

assure aujourd'hui la permanence au sein de la structure et travaille avec les acteurs du SCCSTA afin de poursuivre les activités avant l'élection d'un nouveau Président¹ ;

- **un manque d'autonomie et de réactivité des acteurs du terrain** est constaté, pour faire remonter notamment les besoins en matière de rénovation des dispositifs de formation ;
- le **CNCP-EFTP n'inclut pour le moment ni les OP ni les faitières**, ce qui freine la dynamique du sous-cadre sur le terrain et expliquerait en partie le point précédent ;
- **le manque d'opportunités pour réunir les membres est aussi regretté**. Il s'explique par le manque de financements² pouvant faciliter la prise en charge des frais de déplacement des acteurs éloignés de Cotonou.

→ L'existence du Cadre National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNCP-EFTP), et de son Sous-cadre de Concertation en Sciences et Techniques Agricoles (SCCSTA) **démontre donc la volonté de l'Etat à réunir les acteurs de la formation agricole et rurale autour d'un travail de co-construction des besoins en formation agricole**, en lien avec les acteurs du terrain. La place et le rôle du MAEP dans ce modèle de gouvernance du CNCP-EFTP restent cependant flous et auraient besoin d'être précisés.

Afin de rendre le SCCSTA plus dynamique et plus influent, il s'agira donc de continuer à **diversifier ses sources de financements** et de renforcer la capacité de ses acteurs, comme exprimé en entretiens. Le Réseau FAR a d'ailleurs été sollicité sur ces deux points.

2.1.2. Offre de formation agricole et rurale

Au Bénin, l'offre de formation agricole et rurale initiale est décomposée entre :

- **les structures de formation publiques** : ce sont les lycées techniques agricoles, sous tutelle du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) et les structures d'enseignement supérieur en agronomie, sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- **les centres privés**, financés et gérés par des ONG nationales ou internationales, associations, structures confessionnelles ou individus.

¹ Mise à jour : en septembre 2018, deux mois après la présente mission, Monsieur Marcellin Hyle, point focal du réseau FAR au Bénin a été nommé Secrétaire du Cadre National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNCP-EFTP). Il devient donc un acteur central du pays sur les questions de FAR.

² Le Conseil National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNETFP) était auparavant exclusivement financé par le METFP. Le Cadre National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNCPETFP) est financé par le METFP mais connaît une diversification des sources de financement : participation de partenaires techniques et financiers comme la GIZ, l'UNESCO ou le PAFPA, mais aussi de certaines organisations de producteurs.



L'offre de formation continue est développée essentiellement dans le cadre de projets de développement (voir dans la suite du rapport).

LYCEES AGRICOLES

Le Bénin compte au total **dix lycées techniques agricoles** répartis sur le territoire.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- **le recrutement se fait au niveau BEPC** et les étudiants ressortent avec un BAC agricole ;
- ils proposent deux cycles de formation : 2 ans de tronc commun + 2 ans de spécialisation : productions végétales, productions animales, techniques de transformations agroalimentaires, aménagement rural, pêche et aquaculture, foresterie. De la première à la troisième année, les étudiants font un mois de stage en entreprise. En quatrième et dernière année, les étudiants font quatre mois de stages en entreprise, ce qui leur permet de rédiger leur micro-projet d'installation. Dans le cadre de l'appui que le PEFTPA/GIZ/PDDAA/NEPAD apporte à la FAR, le dispositif de stage en entreprise a été renforcé, permettant aux étudiants d'améliorer leur employabilité ainsi que leurs capacités à réussir en auto-emploi. A cet effet, un programme additionnel de formation a été élaboré autour de quatre chaînes de valeur identifiées comme des créneaux porteurs. Il s'agit (i) de la transformation du riz paddy en riz étuvé, (ii) de l'élevage de porc de races locales améliorées, (iii) de l'éleveur de poulet de races locales améliorées et (iv) de l'éleveur de mouton de Tabaski. Ces curricula définissent, pour chaque chaîne de valeur, des compétences à acquérir en entreprise assorties d'un projet de stage et d'un planning des apprentissages à co-conduire par le tuteur de stage et les formateurs externes. Ce planning dans sa mise en œuvre excède le temps réglementaire prévu pour les stages en entreprise par les établissements de formation. Les stagiaires sont donc appelés à consacrer une partie de leurs vacances scolaires pour achever les apprentissages en entreprise. C'est la prise en charge de ce temps complémentaire de stage qui est assuré par le PETFPA à raison de 40 000 FCFA/stagiaire. .

Il ressort des entretiens menés avec des personnes ressources du MESTFP que l'enseignement agricole public de niveau secondaire présente certaines limites qu'il convient de mentionner :

- le personnel enseignant des lycées techniques agricoles est constitué majoritairement de vacataires qui ne sont pas toujours qualifiés pédagogiquement pour assurer les charges d'enseignement suivant les règles de l'art ;
- les enseignements dispensés sont encore trop théoriques et nécessitent un changement de paradigme de formation ;
- les équipements des lycées agricoles sont en nombre insuffisant par rapport au ratio apprenant/matériel pédagogique et sont devenus vétustes.

CENTRES DE FORMATION PRIVES

Il existe à ce jour au total **trente centres privés sur le territoire**. On peut citer parmi eux : le centre BOUGE, la ferme école S.A.IN, le centre CPETAKI, les différentes antennes du centre Songhaï, etc... Ces centres :

- sont à l'initiative d'ONG, d'associations, de privés et de structures confessionnelles ;
- fonctionnent sur fonds propres et ne reçoivent aucune subvention de l'Etat ;
- délivrent des certificats en fin de formation mais n'ont pas de reconnaissance officielle de l'Etat. Pour combler ce gap, l'Etat béninois a récemment mis en place deux niveaux de certification pour les apprenants des centres privés : le Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) et le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Des passerelles sont possibles à différents niveaux : d'un CQM au CQP puis du CQP au CAP. Ce système de reconnaissance des qualifications est cependant peu pratiqué pour les métiers agricoles. L'enjeu pour les professionnels de la FAR sera donc d'intégrer ce système de certification pour les formations agricoles.

Pour une description plus fine des centres de formation agricoles privés, voir la partie de ce présent rapport.

FORMATIONS SUPERIEURES EN AGRONOMIE

L'offre de formation supérieure initiale en agronomie est bien développée sur le territoire Béninois (Abomey Calavi, Ketou, Parakou, Kandi, Natitingou, Djougou, Abomey, Lokossa), .

Il y a une dizaine d'années, l'enseignement supérieur béninois a **connu une profonde restructuration afin de tendre vers le système Licence-Master-Doctorat (LMD)**. Initialement prévue pour la rentrée 2007-2008, la mise en place du système LMD a été mise en fonction à la rentrée 2011. L'enjeu de cette restructuration était, entre autres, de combler le gap entre l'enseignement technique et la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, en facilitant notamment les passerelles. La mise en place du système LMD a supprimé le cursus d'ingénieur agronome et formait des licences et master en agronomie. Le tableau ci-dessous, construit sur la base des entretiens avec des personnes ressources de l'enseignement supérieur, permet de mettre en valeur les différences entre les deux systèmes :

	Système Ingénieur Agronome	Diplôme LMD
Déroulé des enseignements	Diplôme d'Ingénieur : 4 ans de tronc commun + 1 an de spécialisation au sein des écoles d'agronomie du pays avec 6 mois de cours +3 à 4 mois de recherche + 2 mois d'écriture du mémoire final => la spécialisation arrive à partir du 9^{ème} semestre	Master : 2 ans de tronc commun puis spécialisation à partir du 5^{ème} semestre
Diplôme délivré	Délivrance du diplôme d'ingénieur	Délivrance du diplôme de Licence ou de Master
Vision du doyen de la	- Les étudiants ont un tronc commun long (4 ans) où ils sont formés sur une diversité de systèmes de production.	- Les étudiants ont un tronc commun plus court et se spécialisent dès la troisième année.

FSA de l'Université d'Abomey Calavi	- Ils ne se spécialisent qu'en dernière année, ce qui les rend polyvalents sur une diversité de systèmes de production. - Ce type de formation convient davantage aux pays avec des exploitations agricoles de petite taille comme le Bénin.	- Cela forme des étudiants plus spécialisés et moins polyvalents. - Ce genre de formation convient aux pays qui ont des exploitations agricoles de grande taille et un tissu agroalimentaire large.
--	---	--

En 2014 et après 3 ans de mise en œuvre du système LMD, le **Bénin a choisi de remettre en place le diplôme d'ingénieur agronome**, en plus des cursus en licence, master et doctorat dispensés en parallèle.

Le doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) de l'Université d'Abomey-Calavi a partagé certaines préoccupations :

- l'enseignement supérieur en agronomie est parfois déconnecté du terrain ;
- ce constat oblige les acteurs de l'enseignement supérieur à se rapprocher des réalités des agriculteurs via la réalisation d'états des lieux des différents systèmes de production pratiqués, un travail sur les savoir-faire locaux et l'intégration de la question des technologies agricoles dans les enseignements dispensés.

La FSA a développé un système de passerelles :

- les meilleurs élèves des lycées agricoles peuvent obtenir une passerelle pour passer en licence au sein de la FSA. Cette année 2017-2018, sur les 24 bourses d'enseignement supérieur (licences et master confondus) financés par l'Etat, 21 ont été octroyées à des étudiants issus des lycées agricoles.
- les étudiants en Master professionnel, qui ont au-dessus de 14 de moyenne générale à l'année peuvent obtenir une passerelle pour faire un doctorat.

La FSA a investi aussi le champ de la **formation continue** en agronomie à deux niveaux : en licence et en master. Le public ciblé est celui d'étudiants qui ont quitté le système de formation au niveau BAC (pour les lycées agricoles par exemple) ou Licence et qui souhaiteraient reprendre un cursus de formation. La formation continue est orientée vers la vulgarisation agricole.

→ Il ressort donc des rencontres avec des acteurs de l'enseignement supérieur en agronomie un certain nombre de points positifs qu'il est nécessaire de soulever :

- l'offre de formation supérieure en agronomie **est donc assez bien développée** sur le territoire béninois et **diversifiée** ;
- **un système de passerelles** a été mis en place au Bénin à différents niveaux (entre l'enseignement secondaire et le supérieur et entre les niveaux master et doctorat)
- **l'Etat a mis en place des bourses**, orientées principalement vers les étudiants de lycées agricoles des zones rurales demandant à intégrer les licences.



Il est cependant regretté que la formation supérieure en agronomie manque de connections aux réalités du terrain.

2.1.3. Partenaires techniques et financiers

Il a été constaté au cours de la mission que les projets de développement mis en place par les différents partenaires techniques et financiers (PTF) intervenants au Bénin, sont portés vers **l'agriculture, l'enseignement technique général ou l'emploi**. La problématique de la FAR ne fait l'objet d'aucun projet spécifique mais peut se retrouver dans certains axes d'actions des projets concernés listés ci-dessous et présentés dans le tableau en annexe :

- **DEFIPRO/MESTFP/AFD** : Projet de Développement de l'Enseignement Technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles ;
- **ATVET/MAEP/GIZ** : Projet Agricultural Technical and Vocational Education and Training ou EFTPA en français (Enseignement et Formation Technique Professionnelle Agricole) ;
- **PEJ/ MEJPME³/Banque mondiale** : Projet Emploi des Jeunes ;
- **PADAC/MAEP/AFD** : Projet d'Appui à l'Agriculture dans le département des Collines

L'AFD travaille aussi en collaboration avec le centre Songhaï, que nous ne développerons pas dans ce présent rapport.

³ Projet placé sous la tutelle du Ministère de l'Emploi des Jeunes et des Petites et Moyennes Entreprises (MEJPME).

Focus sur le projet EFTP/MAEP/GIZ

Ce projet se base sur le constat de l'inadéquation entre le dispositif de formation agricole et les besoins du marché. Dans le cadre du projet EFTP, la GIZ a déroulé une formation basée sur :

- l'Approche Par Compétences (APC) et la délimitation de chaînes de valeurs prioritaires ;
- une formation de type duale (alternance).

La construction d'une cartographie des exploitations agricoles et la constitution d'un groupe de travail a permis d'identifier les filières porteuses sur lesquelles orienter la formation : élevage de porcs de races améliorées, élevage de poulets de races améliorées, embouche ovine et riz étuvé.

Le projet a ensuite déroulé son approche APC au sein de 8 centres (4 publics et 4 privés), choisis sur la base de critères spécifiques (accès facile du centre, équipements minimums, ressources humaines actives et suffisantes etc.). Les entreprises situées sur le territoire du centre, dans lesquelles les apprenants iront effectuer leur alternance, signent un contrat avec les centres pilotes et définissent les modalités d'évaluation. 300 étudiants sont ensuite choisis sur leurs critères de réussite afin de devenir des agri-preneurs et de se faire former au sein des entreprises partenaires. Chaque jeune se fait accompagner par une personne des centres de formation et un maître de stage désigné au sein de l'entreprise.

Le projet se confronte cependant à certaines difficultés :

- Une insuffisance de ressources financières ;
- Des lacunes en matière d'ingénierie de la part de maîtres de stage : il a été soulevé à ce sujet la nécessité de former les maîtres de stage afin d'encadrer les agri-preneurs ;
- Une surcharge des entreprises dans l'accueil des agri-preneurs. La démultiplication des entreprises (de plus petite tailles notamment) semble nécessaire afin d'accroître les perspectives d'accueil des jeunes.

→ Il est donc à regretter qu'au Bénin, **la question de la formation agricole et rurale ne fasse pas l'objet de projets de développement spécifiques**, mais soit intégrée dans des projets axés sur l'agriculture, l'enseignement ou l'emploi.

Autres structures intervenant sur les thématiques de la FAR

Certaines structures (associations, cabinets privés, groupe d'appui etc.) interviennent dans le volet formation continue, conseil aux producteurs en activité, soutien aux moyens de production, etc... C'est le cas des structures suivantes rencontrées lors de la mission :

- **AGEFIC : Agence de Gestion de la Formation et Ingénierie des Compétences.** Il s'agit d'un cabinet qui fournit des prestations d'expertise et de conseil en Ingénierie et Gestion de la Formation et en Gestion des Ressources Humaines, accompagne les organisations dans leur développement et les aide à construire leurs évolutions. Pour en savoir plus, voir annexe et [site internet d'AGEFIC](#) ;

- **GERME : Groupe d'Appui, d'Encadrement et de Recherche en milieu rural.** Il s'agit d'une structure visant l'amélioration du niveau économique et social des populations rurales. Elle fournit un appui-conseil aux exploitations agricoles et rurales et organisations de producteurs (la FUPRO notamment) à travers la formation, le suivi, la mise en relation et la facilitation. Pour plus d'informations, voir la courte présentation de GERME en annexe.
- **des organisations de producteurs (OP)** regroupées en une Fédération des Unions de Producteurs du Bénin, la FUPRO (voir annexe pour plus de détails sur cette structure)

2.2. La Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale au Bénin (SNFAR) : historique, dynamiques actuelles et perspectives

Après avoir passé en revue les principaux acteurs intervenant dans la FAR au Bénin, il s'agit dans cette partie de comprendre comment ils sont impliqués dans le processus de rénovation de la FAR.

2.2.1. Historique et dynamiques actuelles de la SNFAR

La politique agricole au Bénin s'inclut dans le cadre du PNIASAN, Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASAN). La légitimité des questions de formation agricole et rurale dans le pays tiendra donc dans la capacité des acteurs à rendre visible la FAR au sein du PNIASAN, avec l'appui notamment de certains projets de développement (EFTPA notamment). Le PNIASAN constitue donc un couloir pour enclencher la SNFAR dans le pays.

Le Bénin suit le même modèle de structuration de sa SNFAR que le Mali, le Sénégal et le Burkina Faso. La convention de la SNFAR du Bénin a été signée par arrêté interministériel en 2006. Un Secrétariat Technique (ST) a alors été constitué après signature. Il rassemble quatre acteurs différents et 5 membres:

- le MAEP représenté par deux personnes : une personne issue de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) et d'une personne issue de du programme Enseignement Technique et de la Formation professionnelle agricole (EFTPA) ;
- le METPF, représenté par une personne ;
- le MESRS, représenté par une personne ;
- l'Interprofession (OP), représentée par une personne.

Pendant deux semaines, le Secrétariat Technique a sensibilisé d'autres acteurs afin de les intégrer dans le processus de formulation de la SNFAR.

Il a ensuite créé le Conseil de Suivi et d'Orientation (CSO) de la SNFAR, composé de 22 personnes au total. Le CSO produit diverses études et ateliers (comme par exemple sur la cartographie des exploitations, la politiques de formation etc.) afin de travailler et de co-



construire les grandes pistes d'action de la dynamique de rénovation de la FAR. Ces études ont été financées par le MAEP, dans le cadre d'une ligne budgétaire prise sur le PNIASSAN. Le ST a ensuite déterminé un calendrier de travail sur 18 mois afin de travailler sur le document de SNFAR. Celui-ci a ensuite été validé par le MAEP.

A la fin 2015-2016, l'Union Européenne a effectué une mission sur le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) dont une partie consistait à renforcer les ressources humaines impliquées dans la dynamique de la SNFAR.

Les acteurs impliqués dans le Cadre National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNCP-EFTP), et de son Sous Cadre de Concertation en Sciences et Techniques Agricoles (SCCSTA) espèrent que ces organes permettront de rendre davantage visible la FAR à échelle nationale et joueront le rôle de locomotive de la SNFAR.

2.2.2. Facteurs de blocage et perspectives

Il ressort des différentes rencontres avec les acteurs impliqués dans la SNFAR que le processus de rénovation de la formation agricole et rurale manque de dynamisme. Il peut en partie s'expliquer par :

- **Un manque de clarté du modèle de gouvernance et du rôle de chaque acteur** (Interprofession, Ministères, acteurs privés etc.) dans la SNFAR. Le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), qui détermine les activités à mener, les responsabilités de chaque acteur, le budget alloué et les besoins, ne fait par exemple pas effet des rôles de chacun ;
- **Les problèmes de financements et de gouvernance** au sein du CNCP-EFTP (suite au non renouvellement de son Président) ;
- Le fait que les **acteurs impliqués dans la SNFAR ne tirent pas profit des projets de développement spécialement orientés vers la formation agricole et rurale** (et du renforcement de capacité des acteurs qui auraient pu en découler).

→ Si l'Etat souhaite donc faire évoluer la SNFAR et rendre le processus de rénovation de la FAR plus dynamique, il s'agira de :

- **clarifier le rôle et les responsabilités** de chaque acteur impliqué dans la SNFAR ;
- **travailler à la co-construction du PTBA** avec tous les acteurs impliqués ;
- **renforcer les capacités des acteurs** de l'exécutif ;
- travailler avec les différents PTF sur des projets structurants à dimension FAR.

Un des objectifs de la mission était aussi de questionner la pertinence de la création d'une **plateforme nationale de formation agricole et rurale**. A l'instar de certains pays du



réseau international FAR, elle serait créée pour regrouper les acteurs autour de la mise en œuvre des composantes de la SNFAR⁴.

Tous les acteurs enquêtés convergent vers l'idée que créer une nouvelle structure telle qu'une plateforme nationale ne serait pas une bonne idée car cela risquerait de « disperser les énergies » déjà mobilisées dans le Sous Cadre de Concertation en Sciences et Techniques Agricoles (SCCSTA).

→ Dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNFAR, il serait donc plus pertinent que ce soit le SCCSTA qui joue le rôle de plateforme nationale, afin de rester en cohérence avec le plan de travail déjà élaboré.

Les acteurs du SCCSTA insistent cependant sur la nécessité pour le réseau FAR de renforcer les capacités des acteurs du sous cadre.

2.3. Bilan FFOM du dispositif de FAR au Bénin

Nous pouvons faire ressortir du diagnostic du dispositif de formation agricole et rurale béninois les éléments suivants, rassemblés sous forme de tableau FFOM :

⁴ En effet, de nombreux pays du réseau international FAR ont créé une plateforme nationale de FAR (FARSEN au Sénégal, APCFAR au Togo, RAFARGUI en Guinée etc.) afin de rassembler les acteurs autour de la mise en œuvre la SNFAR.

<p style="text-align: center;">FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création du cadre de concertation interministériel (CNCPE-EFTP) et de sa commission spécifiquement réservée aux thématiques de FAR (SCCSTA) ; - Mise en place d'un partenariat interministériel entre le MESTFP et le MAEP sur le répertoire métiers agricoles et ruraux porteurs et sur le système de certification par CQP et CQM ; - Consensus des acteurs de la FAR autour de la volonté de faire du SCCSTA un organe privilégié afin d'opérationnaliser la SNFAR sur le terrain. Cette « commission FAR » pourrait jouer le rôle de plateforme nationale de FAR ; - Prise de conscience des acteurs de la FAR de la nécessaire clarification des rôles de chaque acteur impliqué de près ou de loin sur les questions de FAR - Offre de formation privée dynamique et diversifiée ; - Enseignement supérieur en agronomie présentant de nombreuses forces : offre diversifiée et couvrant assez bien le territoire, existence de passerelles à différents niveaux, mise en place de bourses à destination des étudiants des lycées agricoles désirant intégrer le système LMD, offre de formation continue au sein des universités ; - Interprofession structurée en réseau national (FUPRO Bénin) ; - Offre de conseil agricole bien développée et diversifiée. 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de dynamisme du CNCPE-EFTP s'expliquant par différents facteurs (absence de Présidence, manque de ressources financières, non inclusion des OP, manque d'autonomie et de réactivité des acteurs du terrain, place et rôle du MAEP encore floues) ; - Système de gouvernance qui manque encore de clarté, notamment dans le rôle et la place allouée à chaque acteur. Cette faiblesse est aussi valable dans la dynamique de la SNFAR (confusions dans le « qui fait quoi ») ; - Besoins forts en renforcement de capacités des acteurs impliqués dans le pilotage et la gouvernance (à la fois au niveau du MAEP que du MESTFP) ; - Offre de formation publique encore trop faible et présentant de nombreuses limites (enseignants pas assez formés, contenus de formation trop théoriques et manquant d'ancrage territorial, infrastructures de formation trop vétustes) ; - Malgré les dynamiques en cours, absence de cadre national de certification et de validation des acquis (notamment pour les centres privés) ; - Formation continue sous-développée, - L'enseignement supérieur en agronomie est parfois déconnecté des réalités agricoles.
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté de l'Etat de réunir les acteurs de la formation agricole et rurale autour d'un travail de co-construction des besoins en formation agricole ; - Volonté d'inclure les professionnels de la FAR sur le terrain dans la gouvernance étatique ; - Existence d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) structurée autour d'un organe de pilotage multi-ministériel (CSO) et abordant une dynamique de co-construction ; - Rôle que pourrait jouer le réseau international FAR dans le renforcement des compétences et capacités des acteurs impliqués au sein du processus de SNFAR (outils et méthodes). 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens financiers alloués à la FAR, et qui joue sur la dynamique de la SNFAR en cours ; - Sectorialisation des projets de développement (soit agricoles, soit éducatifs) portés par les différents PTF (AFD notamment) => Absence de projet à dimension FAR qui puisse agir en tant que locomotive sur cette question.

III° Forces et faiblesses des centres de formation agricole privés au Bénin

Afin de recueillir les besoins des acteurs du terrain, immergés dans les problématiques de formation agricole et rurale au quotidien, un des objectifs de la mission était de rencontrer les équipes des centres de formation afin qu'ils expriment leurs différents besoins.

Les acteurs de quatre centres de formation privés ont été rencontrés :

- **Ferme école S.A.IN : Solidarité Agricole Intégrée.** Centre privé créé à l'initiative de Pascal Gbenou, ancien formé au centre Songhaï. S.A.IN est ensuite devenue une ONG.

- **Centre BOUGE :** Centre créé à l'initiative de Madame Meyer (Suisse) qui a créé ce centre sur fonds propre, devenu ensuite une ONG. Le foncier sur lequel est installé le centre a ensuite été racheté par le centre lui-même et est devenu indépendant.

- **Centre CEPETAKI :** premier centre privé du pays, créé sur initiative individuelle de Teddy Kossougбето, Docteur vétérinaire. Ce centre est relié à une coopérative agricole, Koberside, dont Teddy Kossougбето est le Président (voir focus en annexe) ;

- **Centre de formation créé par Edgar Déguénon :** centre privé créé sur initiative propre

Ces quatre centres font partie des 30 centres privés du pays dispensant des formations agricoles. Il ne s'agit pas ici de faire une description fine de chaque centre de formation mais de relever des points d'analyse transversaux et de recueillir les besoins exprimés lors des échanges avec le personnel de ces centres.

Il est à regretter qu'aucun centre de formation public n'ait été visité dans le cours de cette mission. Cela pourra faire l'objet d'une seconde mission.

MODELE DE FINANCEMENT

Les centres de formation privés ont la spécificité de ne dépendre d'aucune subvention publique. Ils fonctionnent en intégralité soit sur fonds propres d'individus, souvent à l'origine de la création du centre (ferme école S.A.IN, CEPETAKI, Centre Edgar Déguénon), soit de subventions issues d'ONG internationales (centre BOUGE à ses débuts), soit de structures confessionnelles. Ce modèle de financement soulève différentes interrogations :

- Le financement des centres sur fonds propres questionne **la pérennisation de l'activité des centres**, qui est au cœur des préoccupations des quatre structures rencontrées ;
- Les responsables de centres de formation ont fait part **d'un manque de moyens pour le fonctionnement du centre et la prise en charge d'une partie des frais de scolarité des étudiants.** En effet, chaque centre prend en charge une partie des frais



de formation des apprenants : par exemple, la ferme école S.A.IN demande une partition financière à ses apprenants de moins de 150 000 FCFA alors que les coûts de formation déployés par le centre s'échelonnent entre 720 000 et 1 million de FCFA par cycle de formation de 18 mois. Cela suppose une importante participation de chaque centre.

Pour diversifier les sources de financement du centre, pérenniser leurs actions dans le temps et s'autofinancer, les centres rencontrés font l'objet de différentes stratégies :

- La ferme école S.A.IN a développé **une activité d'écotourisme** (nuitées, restauration, activités touristiques orientées vers un tourisme européen) qui finance en grande partie le centre ;
- Le CEPETAKI et le centre d'Egard Deguenon sont opérateurs **de formation continue** dans le cadre de projets-programmes (réponse à des appels d'offre et contractualisation avec des PTF) ;
- Le centre BOUGE se tourne vers des subventions de différents PTF et la prestation de services en formation continue. Il a aussi **construit un bar-restaurant** et une **boutique de vente des produits**.

→ Les centres privés font donc preuve **d'un grand dynamisme et d'originalité dans les stratégies d'autofinancement mises en place pour pérenniser leur modèle de financement**. Ce modèle reste cependant fragile dans la durée.

OFFRE DE FORMATION INITIALE

En matière d'offre de formation, les centres partagent les points communs suivants :

- Les formations dispensées sont toutes **basées sur le projet professionnel du jeune**, qu'il partage avec l'équipe pédagogique en pré-recrutement (vérification de la pertinence du projet du jeune avec les débouchés de la formation) ;
- Les formations **sont orientées vers l'entrepreneuriat rural** : les jeunes sont formés aux techniques de production, de transformation au sein des unités de production et de commercialisation. Ils acquièrent aussi des notions en gestion d'entreprise, comptabilité, en informatique et en marketing. L'objectif est de former des jeunes qui soient **opérationnels et autonomes** à la sortie de leur formation. Il est à noter à ce sujet que les centres forment les jeunes en utilisant des supports de formation remobilisables dans le contexte de leur exploitation (matériaux locaux, constitutions en terres etc.).
- Dans deux des centres enquêtés (ferme école S.A.IN et centre BOUGE), **le contenu des enseignements est orienté vers le système intégré** : les apprenants sont formés à associer agriculture, élevage, aquaculture/pisciculture et compostage afin de maximiser la valeur ajoutée de l'exploitation ;

- Afin de (re)connecter la formation agricole avec les réalités vécues par les producteurs sur le terrain, les centres dispensent des formations associant pratique (plus de 60% des enseignements) et théorie. Les enseignements pratiques se font principalement au sein des parcelles de formation du centre ;
- Les centres intègrent dans leur formation **une période de stage** dans une ou plusieurs fermes partenaires. Les stages s'étalent entre de 12 à 14 semaines afin de confronter les apprenants aux réalités du terrain. Il est à noter que la ferme-école S.A.IN propose aux jeunes un système d'incubation de 6 mois en post-formation au sein de la ferme-école, période pendant laquelle les jeunes peuvent se faire accompagner par leurs enseignants ;
- Les cycles de formation complets peuvent être de longue durée (de 3 à 4 ans au CEPETAKI) ou de plus courte durée : entre 9 mois (centre BOUGE) et 18 mois (ferme école SAIN) ;
- L'approche par chaînes de valeurs est enseignée dans deux des quatre centres. Les Directeurs ont été formés par la GIZ afin d'intégrer l'approche chaîne de valeur dans les modules de formation. Les chaînes de valeur enseignées sont celles qui ont été choisies par le projet EFTPA/GIZ ;
- L'écriture du projet professionnel du jeune est intégrée dans le calendrier de formation ;
- La capacité d'accueil des centres varie entre 40 à 60 jeunes par cycle de formation.

→ L'offre de formation au sein des centres enquêtés révèle donc un certain nombre de forces qu'il convient de noter :

- **des centres privés dynamiques** qui s'adaptent à l'évolution des besoins et du métier d'agriculteur ;
- **une offre de formation pratique tournée vers le projet professionnel du jeune** : entretien près formation, modules de formation en entrepreneuriat rural, formation à la transformation et au marketing, période de stages en exploitation etc. ;
- une offre de **formation intégrée** qui vise la maximisation de la valeur ajoutée au sein des parcelles, tout en intégrant une dimension environnementale à la production
- **des formations tournées vers l'insertion du jeune** dans les métiers agricoles et ruraux.

FORMATION CONTINUE

Les centres enquêtés **intègrent tous la formation continue dans leur offre de formation.**

Les modules de formation continue sont :

- intégrés dans le cadre de projets-programmes, en réponse à des appels d'offre des différents PTF ;
ou
- **mis en place sur initiative des centres eux même**, en fonction de la demande des agriculteurs souhaitant renforcer leurs capacités techniques sur des sujets précis (lutte



contre les maladies, gain de productivité en production végétale etc.). Dans ce cas, les modules de formation ont lieu dans l'enceinte du centre.

Le centre BOUGE a aussi développé un partenariat avec la FSA d'Abomey-Calavi afin de proposer aux étudiants des périodes d'immersion au sein du centre, pour les confronter aux réalités du terrain.

→ Au vue de la demande accrue en matière de formation continue et des perspectives économiques intéressantes que ce type d'offre de formation génère, **la formation continue serait à développer davantage au sein des centres.**

PUBLIC CIBLE

Le public cible visé par les centres de formation est **majoritairement un public alphabétisé**, titulaire au **minimum du BEPC** (niveau 3^{ème}) et issu des zones rurales défavorisées. Parmi les quatre centres, certains imposent un minimum d'âge de 18 ans. Le public cible de la formation continue correspond à des agriculteurs en exercice ou des jeunes sortis des études, qui souhaitent reprendre une formation en entrepreneuriat rural.

Chacun des quatre centres rencontrés souhaite **intégrer un maximum de jeunes filles** ou de femmes. Pour parvenir à attirer de plus en plus de femmes, certains centres mettent en œuvre des mesures incitatives, comme par exemple la réduction des frais de scolarité (200 000 FCFA en pension complète pour les femmes contre 250 000 FCFA pour les hommes au centre BOUGE) et orientent les femmes vers des activités genrées (comme des activités de transformation génératrices de revenus).

Une des limites observées est relative à la provenance des différents apprenants. En effet, la **zone de recrutement des centres n'est pas fixée aux territoires sur lesquels sont implantés les centres**. Les apprenants peuvent donc venir de différentes régions du pays, voire même de l'étranger. Cela ne facilite pas le suivi en post-formation car le plus souvent, les apprenants repartent dans leurs régions d'origine pour s'y installer. De plus, cette approche questionne la reproductivité des enseignements appris dans un contexte agro-écologique différent que celui du centre.

→ Le souci **d'intégration des jeunes filles et femmes** est donc **une véritable force des centres étudiés**.

Cependant, il semble que la redéfinition des critères de provenance des apprenants soit nécessaire afin de faciliter le suivi et l'insertion des jeunes sur le territoire du centre.



FORMATEURS et FORMATION DE FORMATEURS

Sur le plan des ressources humaines, les centres rencontrés présentent tous **une association entre des formateurs permanents et des formateurs extérieurs**, sollicités en fonction des besoins en formation. Ces derniers sont des enseignants issus des autres centres de formation, ou des professionnels, comme des entrepreneurs agricoles issus, par exemple, du réseau des anciens. Ils sont sollicités pour certains modules de formation et sont rémunérés en fonction de leurs prestations.

Tous les acteurs rencontrés soulignent un **manque réel en matière de formation des formateurs** et de renforcement de capacités en ingénierie de formation. Ils sollicitent sur ce point le réseau international FAR.

→ Le recours à des intervenants extérieurs peut présenter **l'avantage de professionnaliser** les apprenants. Cela pose cependant la question de la **cohérence des enseignements** entre eux et de la formation de ces intervenants à l'ingénierie de formation et à l'ingénierie pédagogique.

DIPLÔMATION

Une des principales faiblesses des centres privés est la **non reconnaissance par l'Etat du certificat délivré aux apprenants en fin de formation**. En effet, au Bénin, seules les structures publiques de formation comme les lycées agricoles délivrent des diplômes reconnus par l'Etat. Cependant, **le METFP a travaillé en concertation avec le MAEP sur le répertoire métier et sur la mise en place un système spécifique de reconnaissance des capacités pour les centres privés** : le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) et le CQM (Certificat de Qualification Métier). Ces deux certificats donnent une visibilité aux capacités acquises au sein des centres privés. Comme vu précédemment, les CQM et CQP permettent certaines passerelles vers les lycées agricoles.

Certains centres privés sont actuellement en train d'effectuer des démarches afin d'obtenir une accréditation officielle de la part de l'Etat.

→ La coopération entre les centres publics et les centres privés pourrait constituer une opportunité pour l'harmonisation du système de diplomation. La mise en place d'un cadre de concertation dans le cadre du programme EFTPA/GIZ, et à plus grande échelle entre le MAEP et le METFP, pourrait permettre aussi d'apporter une reconnaissance officielle aux certificats délivrés par les centres privés.

CONTINUUM FORMATION-INSERTION

Tous les entretiens menés dans le cadre de la mission confirment **l'absence de dispositif de suivi-insertion des jeunes en post-formation**. On recense cependant des initiatives mises en place afin d'aider les jeunes à s'insérer plus rapidement dans les métiers agricoles : appui à la structuration en coopératives pour le CEPETAKI (voir encart spécifique en annexe pour plus



d'information), distribution de kit de matériel agricole au sein du centre BOUGE, possibilité d'incubation pendant 6 mois en post formation au sein de la ferme école S.A.IN. Ces initiatives sont cependant propres à chaque centre et sont fonction des moyens dont ils disposent.

Les difficultés de suivi des jeunes en post formation sont renforcées par le fait que les apprenants proviennent de différentes régions du Bénin. Une fois la formation terminée, ils repartent ensuite s'installer dans leur région d'origine, ce qui ne facilite pas leur traçabilité. De plus, les centres ne peuvent pas assumer le coût d'un dispositif de suivi et d'appui à l'insertion, qui nécessiterait des ressources humaines et financières supplémentaires allouées à cette activité

→ La mise en place d'un dispositif de **suivi et d'appui à l'insertion dans les métiers agricoles et ruraux des jeunes formés** constitue un enjeu sur lequel le pays va devoir investir dans les années à venir. Il suppose une volonté politique forte pour se saisir de cette question. La mise en place d'un cadre de concertation national pourra faciliter l'opérationnalisation de cette question.

CONCLUSION

Le travail réalisé dans le cadre de cette mission nous permet donc de dresser un premier état des lieux du dispositif de formation agricole et rurale (FAR) au Bénin et de mieux le comprendre. Ce pré-diagnostic vise à faire remonter les besoins des acteurs impliqués dans la FAR au Bénin et préfigure un diagnostic plus poussé du dispositif de formation agricole et rurale. Aussi, la mission réalisée au Bénin participe à un travail de capitalisation de plus grande ampleur autour du processus de rénovation des dispositifs de formation agricole et rurale au sein des pays membres du réseau international FAR.

Au Bénin, la question de la formation agricole et rurale est arrivée sur la scène nationale dès 2006 avec les prémices de ce qui deviendra la **Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR)**. Durant le processus d'élaboration de la SNFAR, une diversité d'acteurs étatiques (MAEP, METPF, MESRS), acteurs privés et acteurs issus de l'interprofession, se sont réunis en un Conseil de Suivi et d'Orientation (CSO) afin de travailler et de co-construire les grandes pistes d'action de la rénovation de la FAR. Aujourd'hui le processus de rénovation de la formation agricole et rurale semble cependant être ralenti et manquer de dynamisme. En effet, certaines faiblesses peuvent être soulignées :

- Le modèle de gouvernance du dispositif de formation agricole et rurale **pâtit d'un manque de clarté**. En effet, la place et le rôle des différents ministères (notamment du MESRS et du MAEP) dans le dispositif de FAR est encore à clarifier. Le dispositif de formation agricole et rurale est principalement **le fait du MESRS**. Le MAEP reste



peu impliqué dans les problématiques de FAR, ce qui questionne la pertinence du cadre de concertation multi-acteurs ;

- **La problématique de la FAR ne fait pas l'objet de projets de développement spécifiques** ; la FAR étant incluse dans des projets à dimension éducatifs ou agricoles. Elle ne bénéficie donc pas de la dynamique de renforcement de capacités des ressources humaines pouvant être générées dans le cadre d'un projet.

Le Cadre National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNCP-EFTP) et sa commission spécifiquement réservée à l'agriculture nommée « Sous Cadre de Concertation en Sciences et Techniques Agricoles » (SCCSTA) constituent des structures propices à faire évoluer la rénovation du dispositif de FAR. Actuellement en manque de moyens financiers, le SCCSTA, renommé « commission FAR » pour l'intérêt qu'il porte à la thématique, pourra jouer à l'avenir le rôle de locomotive de la SNFAR. Il constitue en effet un cadre de concertation multi-acteurs organisés autour de l'étude de dynamiques des métiers agricoles et ruraux et la formulation de propositions concrètes sur la formation agricole et rurale. Ses membres soulignent que le SCCSTA pourra jouer le rôle de plateforme nationale de FAR, à condition d'obtenir des moyens financiers supplémentaires et un appui méthodologique dans le cadre d'un renforcement de capacités. Ils sollicitent sur ces deux derniers points le réseau international FAR.

Les rencontres menées auprès du personnel de centres de formation publics et privés et des universités ont montré certaines insuffisances :

- **Une offre de formation publique encore trop faible** qui présente de nombreuses limites (enseignants pas assez formés, contenus de formation trop théoriques et manquant d'ancrage territorial, infrastructures de formation trop vétustes) ;
- **Une offre de formation privée dynamique** mais pâtissant d'un manque de moyens (financiers et humains) et de l'absence de reconnaissance des certificats délivrés.
- Une déconnexion de l'enseignement supérieur en agronomie avec les réalités agricoles ;
- Malgré les dynamiques en cours, l'**absence de cadre national de certification et de validation des acquis** (notamment pour les centres privés) ;
- Une offre de formation continue **sous-développée** et encore limitée aux projets-programmes de développement ;
- Un **manque en formation des formateurs** à différents niveaux ;
- **L'absence de dispositif de suivi-accompagnement** à l'insertion en post formation, à la fois pour les centres privés comme publics.

Afin de poursuivre la dynamique en cours et de soutenir le processus de rénovation des dispositifs de FAR, des efforts sont encore à fournir dans différents domaines :

→ **L'Etat béninois devra accroître son implication en matière de formation agricole et rurale en :**



- **Augmentant les moyens alloués aux centres de formation publics** afin qu'ils puissent se développer sur le territoire ;
- Clarifiant le modèle de gouvernance et la place de chaque acteur dans le dispositif de FAR ;
- Impulsant une meilleure répartition des rôles entre le MAEP et le MERS dans la gouvernance de la FAR ;
- **Donnant des moyens financiers supplémentaires** au Cadre National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNCP-EFTP) et à la « Commission FAR » (SCCSTA) afin de poursuivre le dynamisme impulsé.

→ **Le réseau international FAR a été sollicité afin de :**

- Réaliser un **diagnostic plus poussé** du dispositif de formation agricole et rurale au Bénin. Celui-ci pourra se faire dans le cadre d'une seconde mission ;
- **Appuyer la dynamique du Sous-cadre de concertation en Sciences et Techniques Agricoles (SCCSTA)** tant sur le plan financier que sur le plan du renforcement de capacités de ses acteurs. Celui-ci pourrait en effet constituer la future plateforme nationale de FAR ;
- **Faire partager l'expérience des autres pays** du réseau en matière de rénovation des dispositifs de FAR ;
- **Donner de la visibilité au Bénin en relayant les actualités du pays** dans les différents canaux de diffusion (Gazette du réseau FAR et réseaux sociaux) ;

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau descriptif des différents projets de développement portés par les PTF où la FAR peut intervenir.

	DEFIPRO/MESTFP/AFD	ATVET/MAEP/GIZ	PEJ/ MEJPME ⁵ / Banque mondiale	PADAC/MAEP/AFD
Intitulé du projet	Projet de Développement de l'Enseignement Technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles	Projet Agricultural Technical and Vocational Education and Training	Projet Emploi des Jeunes	Projet d'Appui à l'Agriculture dans le département des Collines
Durée du projet	6 ans (2017-2022)	A débuté en 2014 Pas de durée connue	Projet actif actuellement : la première phase est actuellement en train de se clôturer ;	5 ans (2015-2020)
Finalités du projet	Mettre à la disposition des apprenants et du personnel enseignant des dispositifs d'enseignement (infrastructures, équipements, conditions de travail) se rapprochant du contexte professionnel réel. L'objectif général du projet est de contribuer au développement économique et social du Bénin par un renforcement de l'offre de l'EFTP adaptée aux besoins du marché de l'emploi, afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales ⁶ ;	Augmenter les revenus des petits producteurs en soutenant certaines chaînes de valeur : filières riz et bétail au Bénin	Améliorer l'accès aux compétences et aux opportunités d'emploi des jeunes en situation de sous-emploi au Bénin . Le projet cible les jeunes béninois, hommes et femmes, âgés de 15 à 35 ans et en situation de sous-emploi en l'occurrence les jeunes femmes, les jeunes ruraux et les jeunes vulnérables peu ou pas instruits. Au total le projet vise d'impacter 17 500 jeunes	le renforcement des capacités agricoles des communes et associations du département des Collines et d'améliorer les conditions de vie des petits producteurs. de développement territorial ;
Composantes	(i) Renforcement et modernisation des infrastructures et des équipements des établissements de l'EFTP ; (ii) Amélioration et pérennisation de la qualité de la formation technique et professionnelle ; (iii) Renforcement des dispositifs de gouvernance et de pilotage	Sélections de centres de formation pilotes, ateliers de renforcement de capacités autour du développement des curricula des deux chaînes de valeur choisies ;	(i) Développement des compétences par l'apprentissage. Le chef de file de cette composante est le FODEFCA (Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage) avec l'accompagnement technique et opérationnel de la DAFoP (Direction de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle) ; (ii) Développement des compétences en micro-entrepreneuriat. Le Chef de file de cette composante est l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) ; (iii) Soutien à l'installation. ; (iv) Renforcement de la	(i) accès aux investissements agricoles dans les communes ; (ii) sécurisation foncière et appui à la gestion communale du foncier ; (iii) appui institutionnel ; (iv) gestion de projet.

⁵ Projet placé sous la tutelle du Ministère de l'Emploi des Jeunes et des Petites et Moyennes Entreprises (MEJPME).

⁶ Source : Fiche projet DEFI PRO réalisée par Ny Ando Rakotomampionona.

			capacité institutionnelle et gestion du projet.	
Coût du projet	23 millions d'euros.	Inconnu Le projet semble cependant pâtir de ressources limitées	18,4 milliards de FCFA (dont contribution de l'Etat béninois de 950 millions de FCFA).	12 millions d'euros

ANNEXE 2 : Présentation d'AGEFIC et GERME, deux agences travaillant dans la formation continue et l'appui aux OP

AGEFIC : Agence de Gestion de la formation et Ingénierie des Compétences

- A été créé en 1991 ;
- Est une structure d'expertise Conseil en Ingénierie et Gestion de la Formation et GRH et le Développement des compétences ;
- Est opérateur de formation agréé par le FODEFCA, la Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité et par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics,
- Travaille en collaboration avec le METFP, notamment les questions de partenariat public-privé, sur les relations entre Ministère et les privés ainsi qu'avec le FUPRO ;
- AGEFIC accompagne les organisations et les personnes dans leurs évolutions, à mener concrètement, pas à pas, des projets qui visent à développer les compétences, à structurer et transmettre les connaissances.

GERME : Groupe d'Appui, d'Encadrement et de Recherche en milieu rural.

- Association créée en 1998 par l'association d'ingénieurs agronomes, de sociologues et géographes. Elle est reconnue par l'Etat en 1999 ;
- L'objectif de l'association est l'amélioration du niveau économique et social des populations rurales ;
- La structure fournit un appui-conseil aux exploitations agricoles et rurales et organisations de producteurs (la FUPRO notamment) à travers la formation, le suivi, la mise en relation et la facilitation ;
- Elle est aussi un opérateur accompagnant les PTF (AFD, SCAC⁷, Fondation de France etc.) à travers plusieurs projets : PPMAB, PADSE, PADIP. Elle travaille en lien direct avec le MESTFP sur la supervision de la formation continue des entreprises ;
- La structure est financée par les partenaires et OP, sur la base des contrats de prestation de service qu'elle a signés ;

⁷ SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle



- Au total, GERME mobilise une douzaine de techniciens et cadres et fait appel temporairement à des personnes ressources dans le réseau.

ANNEXE 3 : Présentation de la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin : la FUPRO

La FUPRO « Fédération des Unions des producteurs au Bénin », regroupe plus de 3 500 producteurs. Créée en 1994 en tant qu'association, elle a été refondée en 2007 et a pris le statut de coopérative. La FUPRO intervient à différents niveaux :

- Niveau village : groupements et coopératives ;
- Niveau commune : unions communales de producteurs qui se fédèrent pour avoir une représentation au niveau départemental ;
- Niveau départemental : unions départementales des producteurs ;
- Niveau national : FUPRO

La FUPRO regroupe aussi d'autres organisations en son sein : 10 organisations de filières de rang national (agriculteurs, pisciculteurs, filière soja, maïs, maraîchers, semenciers, etc...) ; des OP spécifiques comme les organisations des jeunes (Association nationale des jeunes au Bénin) ou l' Association nationale des femmes du Bénin.

La FUPRO se structure autour de 4 grands chantiers de travail:

1. promotion des OP membres avec structuration des dynamiques en cours et renforcement de capacités ;
2. Fourniture de services économiques et non économiques aux membres : semences, facilitation d'accès aux engrais, veille pour assurer la qualité des produits + renforcement de capacités des membres afin de structurer les filières. Tout n'est pas assuré par la FUPRO, car la structure contractualise avec d'autres organes de conseil (GERME par exemple) ;
3. Représentation et défense des intérêts des membres
4. Communication : site internet, rendre visible les actions de communication. Elaboration d'un plan de communication afin de faire grandir.

La FUPRO s'investit aussi dans des actions spécifiques :

- depuis 2008, elle s'implique dans des chantiers phares : programme d'appui aux producteurs de coton (accompagnement par AFD et PADIP) ;
- la FUPRO a fait du conseil de gestion, et du conseil aux exploitations familiales dans le cadre du projet PADIP/AFD

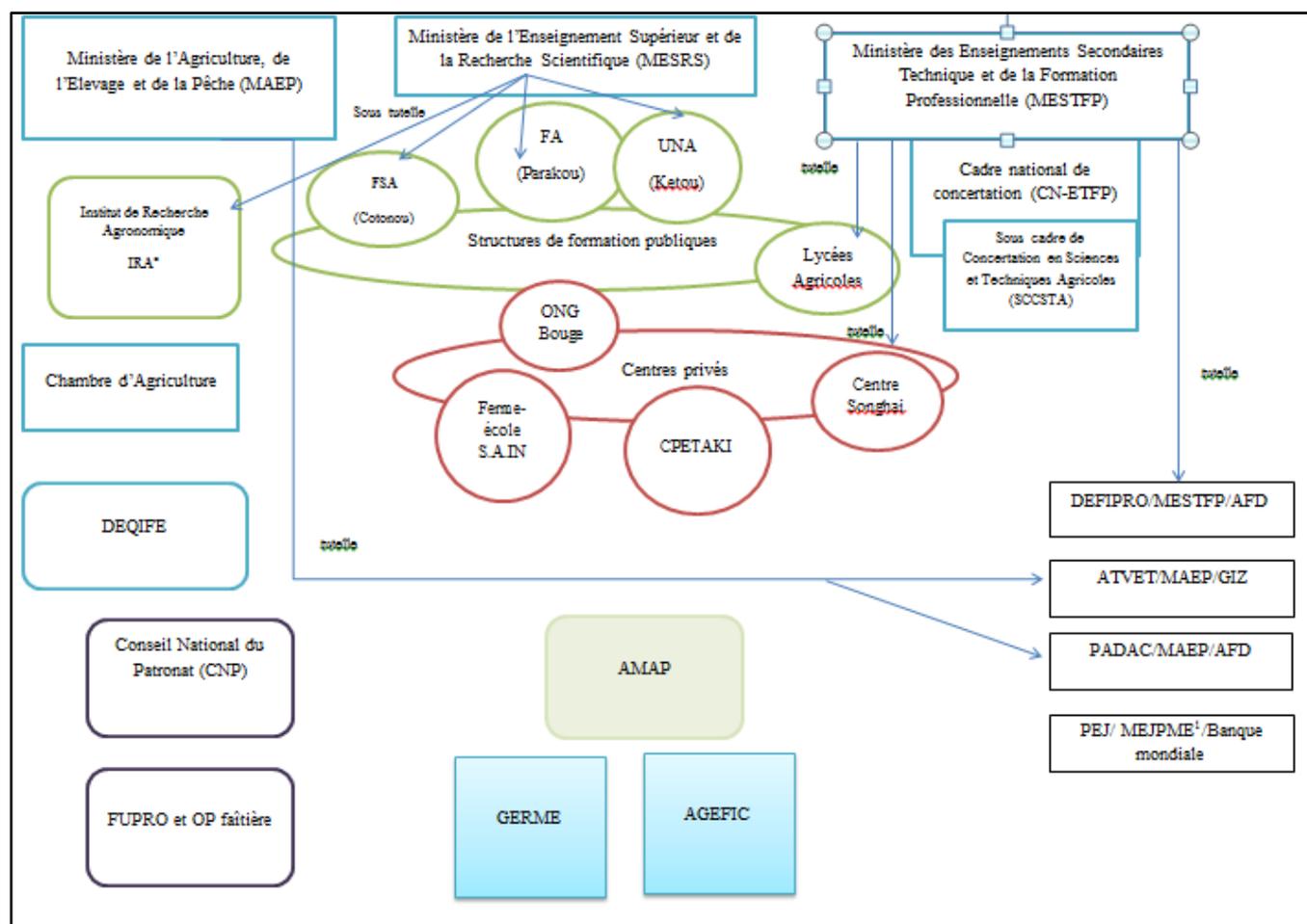


ANNEXE 4 : Focus sur la coopérative Koberside.

La coopérative Koberside a été créée par Monsieur Teddy Kossougbeto, Directeur du centre CEPETAKI (premier centre de formation agricole privé au Bénin). La mise en place de la coopérative a été facilitée par le PEFTPA qui, dans sa stratégie d'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés des établissements de formation agricole a mis en place un mécanisme permettant la mise en réseau des entreprises agricoles et agro-alimentaires. . Constatant un déficit en matière d'écoulement des produits de ses jeunes formés, ce docteur vétérinaire a décidé de créer sa propre organisation de producteurs, reliée directement au centre CEPETAKI, afin d'opérationnaliser l'écoulement des produits des jeunes installés. La coopérative s'est créée autour de trois chaînes de valeur : riz, poulet et viande de mouton. Aujourd'hui, Koberside compte plus de 80 acteurs (dont 48% de femmes) et écoule plus de 8 tonnes de poulet par mois. Des boutiques de vente directe de poulets de chair ont aussi été ouvertes dans Cotonou.

Au bout d'un an et demi d'existence, les acteurs de Koberside ont travaillé à un modèle d'OP dont Koberside serait l'exemple et qui serait facilement duplicable. Un travail portant sur la mise en place d'autres coopératives a alors commencé. Le rôle de Teddy a alors été de repérer les initiatives des jeunes et de faciliter les mises en réseaux entre les chaînes de valeur. 4 autres coopératives ont alors été créées, soit 80 jeunes suivis en post-formation. Les coopératives suivies ont aussi développé un partenariat avec les entreprises de microfinance (entre 1,5 million et 2 millions de CFA de fonds de roulement).

ANNEXE 5 : Cartographie non exhaustive des acteurs de la FAR au Bénin (à perfectionner lors d'une seconde mission)



ANNEXE 6 : Tableau des contacts des personnes rencontrées

Type d'acteur	Organisme	Interlocuteur	Fonction	Contact
MESTFP	CNCP-EFTP	Marcellin HYLE	Secrétaire du CNCP-EFTP (nouvellement élu) / Point focal du réseau international FAR	hylebj@yahoo.fr
		William Aristide AHOUGAN	Secrétaire Technique Permanent Adjoint	aristeari16@gmail.com
	Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP)	Jean Pierre OG BIO YARA	Directeur	oroubio@gmail.com
		Jemima AKLE KEREKOU	Responsable Volet Agricole	jemimakle@yahoo.fr
OP et faitières et groupements	FUPRO (Fédération des Unions de producteurs du Bénin)	Charles GNANGASSI	Directeur exécutif de la FUPRO	cdgnangas@yahoo.fr
		Fabrice BAKPE	Chef du département formation OP et conseil Agricole	vamfaber@yahoo.fr
	Hortitechs/AMAP Bénin	Edgard DEGUENON	- Conseiller en Horticulture et en irrigation privée - Superviseur Technique en Maraîchage au Projet d'Appui à la Formation Professionnelle au Bénin - Initiateur de l'AMAP Bénin	deguenedgard@yahoo.fr
	KOBERSIDE (coopérative)	Teddy KOSSOUGBETO	Président	cpetakibenin2015@gmail.com
	GERME (Groupement d'appui, d'Encadrement et de Recherche en Milieu Rural)	Jean Baptiste ADIMOU	Conseiller en gestion des exploitations agricoles et des organisations de producteurs	germebenin@yahoo.fr
	AGEFIC	Cosme Z.ZINSOU	Expert conseil Ingénierie et Gestion de la Formation	ageficsa@yahoo.fr
Centres de formation	Ferme-école S.A.I.N	Pascal GBENOU	Responsable et fondateur	sainbenin@yahoo.fr
	Centres de formation « BOUGE »	Augustin FATON	Directeur exécutif	Site internet : http://www.bouge-ong.org/index.cfm?id=58&nav=formationsub
	CEPETAKI	Teddy KOSSOUGBETO	Directeur du centre	cpetakibenin2015@gmail.com
		Harrison KOUHIKO	Responsable des cellules de formation continue	kouhiko.harrison@gmail.com
Enseignement supérieur	Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi	Djidjoho Joseph HOUNHOUIGAN	Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi	Joseph.hounhouigan@gmail.com ; joseph.hounhouigan@fsa.uac.bj
	Université de Parakou	Ismail MOUMOUNI	Enseignant chercheur / point focal du réseau international FAR pour le Bénin	ismailmm@gmail.com
PTF et projets	AFD	Justine de BOISFLEURY	Chargée de projet Agriculture	deboisfleuryj@afd.fr